

COMITÉ SYNDICAL

Séance du mercredi 20 mai 2026

Délibération 2026_05_26

Objet: Élection des Vice-Présidents

Le vingt mai deux mille vingt-six, à quatorze heures à Nantes s'est réuni le comité syndical du SYLOA à Nantes, dûment convoqué par courrier en date du treize mai deux mille vingt-six, signé par le Président du SYLOA.

Étaient présents: 16 (pour 24 voix)

M. Jean-Sébastien GUITTON (4 voix); Mme Chloé GIRARDOT-MOITIÉ (3 voix); M. Éric PROVOST (3 voix); M. Jean-Yves HENRY (2 voix); M. Claude CAUDAL (1 voix); M. Raymond CHARBONNIER (1 voix); M. Hervé CREMET (1 voix); M. Olivier DEMARTY (1 voix); M. Mickaël DERANGEON (1 voix); M. Alain GIRARD (1 voix); M. Jean-Marc JOUNIER (1 voix); M. Stéphane MENAGER (1 voix); M. André LANCIEN (1 voix); M. Michel PAGEAU (1 voix); Matthieu ROBERT (1 voix); M. Olivier ROUSSEZ (1 voix)

Absents représentés : 6 (pour 14 voix)

M. Fabien GRACIA (4 voix) donne pouvoir à M. GUITTON ; M. Jean-Luc SECHET (3 voix) donne pouvoir à Mme GIRARDOT-MOITIÉ ; M. Jean-Pierre BELLEIL (3 voix) donne pouvoir à M. HENRY ; M. Nicolas CRIAUD (2 voix) donne pouvoir à M. PROVOST ; M. Laurent HAY (1 voix) donne pouvoir à M. PAGEAU ; M. Luc NORMAND (1 voix) donne pouvoir à M. CAUDAL.

Assistaient également:

Xavier LEPREVOST (Délégué suppléant d'Erdre et Gesvres); Mme Pierrette ORAIN (Déléguée suppléante d'Estuaire et Sillon); M. Bernard LAMBERT (Délégué suppléant de Sèvre et Loire); MM Denis THIBAUD et Bernard MAILLARD (Délégué titulaire au collège Goulaine Divatte et délégué suppléant de CA Clisson, Sèvre et Maine Agglo).

M. Laurent JOSEPH (Directeur); Mme Julie PIERRE (Responsable du pôle SAGE); M. Florian HASCOËT (Responsable du pôle administratif).

Secrétaire de séance: Mme Chloé GIRARDOT-MOITIÉ

Nombre de présents ou représentés: 22

Quorum: 12

EXPOSÉ DES MOTIFS

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu les statuts du syndicat Loire Aval et notamment l'article 7.1 ;

Vu les candidatures déclarées de M. Claude CAUDAL le poste de 1^{er} Vice-Président et M. Jean-Marc JOUNIER pour le poste de 3^e Vice-Président.

Considérant l'exposé suivant :

Conformément à l'article 3.1 des statuts, le nombre de Vice-Président est fixé à trois dont un pourra recevoir une délégation de fonction au titre de l'exercice des compétences B et C.

Conformément à l'article 12 du règlement intérieur, le mandat de Mme Chloé GIRARDOT-MOITIÉ en qualité de Vice-Présidente du SYLOA n'arrivera à son terme qu'en 2028, année de renouvellement des conseils départementaux. Deux postes de Vice-Présidence sont donc à pourvoir.

Les conditions d'élection sont identiques à celles du Président.

Pour le 1^{er} vice-Président

1^{er} tour

- Votants – 16
- Abstention - 0
- Nombre de voix exprimé – 38
- Bulletins blanc recensés – 0
- Bulletins nuls – 0
- Majorité requise – 20
- Candidat :
 - Claude CAUDAL – 38

M. Claude CAUDAL est élu 1^{er} Vice-Président du SYLOA

Pour le 3nd vice-Président

1^{er} tour

- Votants – 16
- Abstention - 0
- Nombre de voix exprimé – 38
- Bulletins blanc recensés – 0
- Bulletins nuls – 0
- Majorité requise – 20
- Candidat :
 - Jean-Marc JOUNIER – 38

M. Jean-Marc JOUNIER est élu 3^e Vice-Président du SYLOA

Fait à Vertou, le xx mai 2026

Le Président,

Jean-Sébastien GUITTON

